

PÊCHES & AQUACULTURE

EN NOUVELLES

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales | Direction des communications

200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Donald Arseneau, Maryanne Gervais, Nathalie Moisan, Jérémie Persant, Aimée Raby, Carolyn Robichaud, Ndiga Séne et Rabia Siga Sow.

2

De nouveaux appâts comme solution durable pour la pêche au homard

3

Visite au Québec du directeur général de la politique maritime et de la pêche durable de la généralité de Catalogne

4

Impact de la présence des baleines noires sur nos pêcheries dans le golfe du Saint-Laurent

MISER SUR LA SYNERGIE POUR DÉVELOPPER NOTRE SECTEUR

Alors que l'automne commence à montrer ses couleurs et que les bateaux rentrent au quai, l'heure est au bilan. Pour le moment, tout indique que la saison des pêches 2024 sera comparable à l'année précédente.

Ce fut une autre belle saison dans la pêche au homard. Du côté du crabe des neiges, malgré la baisse du quota dans la zone 12, le bilan est positif, d'autant plus que le prix a augmenté cette année.

La situation dans les secteurs de la crevette et du flétan du Groenland requiert toutefois une attention particulière. Lors de la rencontre annuelle du Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture qui s'est tenu en août dernier, j'ai réitéré le caractère essentiel d'une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les gouvernements des provinces de l'est du Canada dans différents dossiers d'importance, notamment celui de la crevette, pour assurer la pérennité de nos pêcheries.

Cette collaboration est primordiale en vue de convenir des meilleures solutions pour nos pêcheurs, nos transformateurs et nos communautés côtières. Nous devons développer une vision commune, qui sera soutenue par des stratégies et des plans d'action élaborés conjointement.

Cette saison marque la reprise de la pêche au sébaste de l'unité 1. Le Fonds des pêches du Québec a identifié les projets de capture et de transformation de ce poisson comme étant prioritaires. Le Ministère soutient les projets qui visent la fabrication d'engins de pêche écoenvironnementaux pour la capture du sébaste ainsi que ceux qui ont pour objectif de maximiser la valeur de l'espèce.

Cette relance doit bénéficier au plus grand nombre de pêcheurs québécois, et en particulier aux flottilles en difficulté.



Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

ANDRÉ LAMONTAGNE

Dans les prochains mois, nous allons poursuivre les travaux relatifs au renouvellement de la Politique bioalimentaire et du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Comme ce fut le cas dans le passé, la collaboration des partenaires de l'industrie des pêches et de l'aquaculture à ces travaux sera essentielle.

Je termine avec un souhait, celui de maintenir et de nourrir cette synergie entre les différents intervenants du secteur. Ce faisant, nous pourrions mettre en place des actions qui permettront d'accroître la présence des poissons et des fruits de mer du Saint-Laurent sur les tables du Québec.

TOURNÉE DU MINISTRE EN GASPÉSIE

Par Aimée Raby, Direction régionale de la Gaspésie

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, a effectué une visite de deux jours en Gaspésie, les 4 et 5 juillet derniers. Il a pu s'entretenir avec plusieurs acteurs du milieu agricole et du milieu des pêches dans les municipalités régionales de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé.

Le ministre a notamment rencontré la Table des pêches de La Haute-Gaspésie, la MRC de La Côte-de-Gaspé et les comités sectoriels sur la crevette et le flétan du Groenland (turbot). Ces rencontres étaient une occasion pour M. Lamontagne de discuter de l'avancement des travaux et des projets de ces regroupements, particulièrement ceux qui concernent les enjeux liés aux pêches.

Au cours de sa tournée, le ministre a également pris le temps de visiter une pisciculture et une usine de transformation de produits marins de la région. Cela lui a permis de constater en personne leur expertise ainsi que leur contribution au secteur bioalimentaire du Québec et au développement économique de la Gaspésie.

L'un des événements importants de la visite du ministre fut son annonce, en compagnie du député de Gaspé et adjoint gouvernemental aux pêches, M. Stéphane Sainte-Croix, d'un investissement de plus de 7 millions de dollars par le gouvernement du Québec dans 24 projets en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Ce financement contribuera au développement d'entreprises de pêche et de transformation de produits marins de même que d'organismes soutenant l'industrie des pêches.

M. Lamontagne a mentionné être heureux d'appuyer des projets qui permettront d'améliorer l'agilité et la résilience des entreprises de transformation de produits marins de la région. Il a aussi souligné que c'était une priorité gouvernementale de contribuer à la diversité de leurs activités et des marchés qu'elles desservent, à l'amélioration de leur productivité et à l'accroissement de la valeur ajoutée de leurs produits.



Sur la photo : Le ministre en compagnie d'acteurs du secteur des pêches et de la transformation des produits marins.

De gauche à droite : Marc-Antoine Lelièvre, Jean Côté, Stéphane Morissette, Roch Lelièvre, O'Neil Cloutier, André Lamontagne, Stéphane Sainte-Croix, Patrick Denis, Emmanuel Sandt-Duguay, Raymond Sheehan.

Photo : Émilie De Launière, ministère des Transports et de la Mobilité durable

DE NOUVEAUX APPÂTS COMME SOLUTION DURABLE POUR LA PÊCHE AU HOMARD

Par Marie-Pier Lambert, Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures

Traditionnellement, le hareng et le maquereau de l'Atlantique sont les espèces les plus utilisées comme appâts pour la pêche au homard en Gaspésie. Toutefois, il est difficile de s'en procurer depuis que Pêches et Océans Canada a fermé la pêche commerciale de ces espèces en 2022. Cette fermeture veut permettre aux stocks de poissons de se rétablir puisqu'ils sont dans une situation critique. La recherche de nouvelles sources durables d'appât s'avère donc nécessaire.

Le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie a décidé de mettre des efforts pour trouver des solutions de rechange. En février 2023, le Regroupement a obtenu un financement du Fonds des pêches du Québec pour réaliser un projet qui consistait à effectuer l'essai de quatre appâts pour la pêche au homard : le « Galeon Bait », un produit composé de résidus de poisson, le « Lobster Caller », un dispositif électronique, la tanche (Tinca tinca), une espèce de poisson envahissante d'eau douce, et le « Bait Sausage », un genre de saucisse à base de poisson. Le but du projet était de trouver une ou plusieurs solutions efficaces, abordables et durables.

Les essais ont été menés durant les saisons de pêche au homard 2022 et 2023, dans six sous-zones de pêche au homard contiguës situées entre Percé et Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Le Regroupement avait préalablement obtenu l'accord de chacun des pêcheurs de ces sous-zones avant d'y faire la pêche expérimentale. Un plan d'expérience semblable a été suivi pour chacun des appâts.

Des quatre appâts, seule la tanche a permis d'obtenir des captures comparables à celles de l'appât traditionnel. Ce poisson d'eau douce envahissant a été introduit illégalement dans les cours d'eau du Québec. Sa propagation est inquiétante et nuit à la santé des écosystèmes en dérangeant la biodiversité. L'utilisation de la tanche comme appât pour la pêche au homard pourrait créer un nouveau marché pour cette espèce et ainsi mieux contrôler sa population.

Le projet a donc permis de trouver un nouvel appât efficace et avantageux. Cependant, puisqu'il s'agit d'un poisson non exploité et que la quantité disponible est incertaine, il ne peut pas encore constituer une source fiable d'appât. Par conséquent, il faudra établir une chaîne de valeur pour valoriser les captures de ce poisson auprès des pêcheurs d'eau douce et sa transformation en appât pour la pêche au homard par un transformateur.

«...seule la tanche a permis d'obtenir des captures comparables à celles de l'appât traditionnel...

...L'utilisation de la tanche comme appât pour la pêche au homard pourrait créer un nouveau marché pour cette espèce et ainsi mieux contrôler sa population.»



Un pêcheur utilise la manière traditionnelle pour appâter le homard.

Photo : Éric Labonté, MAPAQ.

VISITE AU QUÉBEC DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MARITIME ET DE LA PÊCHE DURABLE DE LA GÉNÉRALITÉ DE CATALOGNE

Par **Maryanne Gervais**, Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le 14 juin dernier s'est tenue, à Québec, une rencontre entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le directeur général de la politique maritime et de la pêche durable de la généralité (gouvernement autonome) de Catalogne, M. Sergi Tudela. L'objectif de la discussion était de présenter les secteurs des pêches du Québec et de la Catalogne, en plus de s'entretenir des enjeux liés à la pêche durable. Cette réunion était organisée dans le cadre de la visite d'une délégation de la Catalogne en vue d'échanger sur les stratégies maritimes, l'économie bleue, la recherche et l'innovation.

Les représentants de la Catalogne ont présenté leur plan d'action pour un système de gestion des efforts de durabilité qui a été établi afin

d'assurer une pêche durable en Catalogne. Il permet, par exemple, de déterminer le nombre de jours de pêche pour chaque espèce ainsi que les zones fermées aux activités de pêche dans le but de protéger certaines aires marines. De plus, la Catalogne a instauré un système de cogestion pour huit pêcheries de son territoire, comme les petits pélagiques ou le crabe bleu. Ce sont donc divers intervenants, notamment les pêcheurs et les scientifiques, qui effectuent ensemble la gestion des stocks de leurs pêcheries. Cela permet une meilleure collaboration entre toutes les parties prenantes et contribue au développement et au succès des pêcheries. En aquaculture, les enjeux environnementaux sont peu présents dans la région espagnole. Les activités piscicoles sont plutôt affectées par des enjeux de profondeur des bassins

de pisciculture, puisque les températures de l'eau des bassins sont plus sujettes à des variations qui suivent les températures extérieures.

Lors des activités de pêche, c'est environ 600 bateaux qui partent sur les côtes de la région catalane, et la presque totalité des produits est consommée en Espagne. Selon M. Tudela, les espèces québécoises comme le homard et le sébaste représentent de belles occasions d'affaires à développer sur le marché catalan. Il rappelle que le Seafood Expo Global à Barcelone est le plus gros salon mondial de poissons et de fruits de mer, et il invite les entreprises québécoises à participer à cet événement pour faire la promotion de leurs produits.



Les représentants du Québec ainsi que de la délégation de la Catalogne présents à la rencontre : William Gosselin (Québec), Djiby Bocar Sall (Québec), Joan Baptista Compagny (Catalogne), Sergi Tudela (Catalogne), Aziz Niang (Québec), Rabia Sow (Québec).

Photo : Maryanne Gervais

IMPACT DE LA PRÉSENCE DES BALEINES NOIRES SUR NOS PÊCHERIES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Par **Marie-Élise Carbonneau**, Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

La baleine noire de l'Atlantique Nord a été inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition en 2005 en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Sa population a été estimée à seulement 356 individus en 2022. Cette espèce est particulièrement vulnérable aux activités humaines. Des spécimens dont la mort a été associée à des collisions avec des navires et à des empêtements dans des cordages d'engins de pêche ont été trouvés dans le golfe du Saint-Laurent en 2017 et en 2019. Toutefois, malgré l'augmentation du nombre d'observations de baleines noires à cet endroit ces dernières années, aucun décès n'y a été enregistré depuis 2020.

Une loi américaine, le Marine Mammal Protection Act (MMPA), s'applique également, depuis 2016, aux produits de la pêche importés par les États-Unis. Cette loi vise la protection des mammifères marins contre les activités humaines néfastes et s'étend à celle des espèces menacées dans le monde. La dernière extension, annoncée en novembre dernier, prolonge jusqu'au 31 décembre 2025 la période d'exemption de l'application des nouvelles dispositions. Ce temps devrait permettre à la National Oceanic and Atmospheric Administration (United States Department of Commerce) de finaliser l'évaluation des pêcheries autorisées à exporter vers les États-Unis.

La grande majorité de nos exportations de poissons et de fruits de mer est destinée au marché américain. En 2022, plus de 75 % du volume (12 840 tonnes) et 88 % de la valeur (368 millions de dollars) des exportations de poissons et de fruits de mer du Québec, majoritairement du crabe et du homard, étaient destinés aux États-Unis. Notre industrie est proactive afin de conserver l'accès des produits marins du Québec à ce marché selon les nouvelles dispositions à venir du MMPA.

Dès 2018, les pêcheurs québécois ont entrepris des efforts importants pour minimiser les risques d'empêtement des baleines noires et autres cétacés dans les engins de pêche. Plusieurs initiatives visent l'utilisation d'engins présentant une faible résistance à la rupture et le développement de dispositifs sur demande (sans corde). D'ailleurs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a soutenu la réalisation de sept projets menés par l'industrie, pour un montant total de 504 000 \$, en lien direct avec la prévention des empêtements des baleines dans les engins de pêche au crabe des neiges et au homard.

De plus, les pêcheurs se conforment aux mesures d'atténuation mises en place par le fédéral et ajustées chaque saison, telles que les fermetures dynamiques de zones de pêche dès l'observation d'une baleine noire. Une surveillance étendue des eaux canadiennes de l'Atlantique est également en place. Une autre conséquence directe du MMPA à laquelle les pêcheurs sont assujettis est que plus aucune autorisation ne leur est délivrée pour l'élimination létale des phoques perturbant les équipements de pêche depuis 2019.

La coexistence entre la pêche et la préservation des baleines noires est un défi complexe. Les pêcheurs québécois font preuve d'un engagement admirable à l'égard d'une cohabitation responsable. Des ajustements continus seront nécessaires pour assurer la durabilité du secteur dans le contexte des grands bouleversements que subissent nos océans.

LA DIRECTION RÉGIONALE DU MAPAQ À VOTRE SERVICE!

Vous avez besoin d'une aide financière pour réaliser un projet ou vous souhaitez savoir si vous êtes admissible à un programme? Vous désirez remplir un formulaire ou vous avez des questions? Votre direction régionale est à votre disposition!

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD

418 964-8521

cote-nord@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

418 368-7676

drq@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE ET DES EAUX INTÉRIEURES

819 371-3971

dreei@mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTION RÉGIONALE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-2098

drim@mapaq.gouv.qc.ca